

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de convocation : 22/01/2026

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois de janvier à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Philippe ROQUES, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Michelle FONTANILLES à Monique ALIÈS, Xavier PUECH à Claude SERS, Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE

Absents excusés : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET, Bernard VIALA

Absents : Philippe GIGANON, Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20260129_004

Objet : DETR 2026 Voirie – programme annuel d'investissement

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire les travaux envisagés dans le cadre du programme annuel 2026 de travaux sur la voirie communautaire pour élargissements, re-profilages, renforcements de voies ou/et réfections des revêtements et qui pourrait faire l'objet d'un dossier de demande de subvention DETR voirie 2026 :

- *VC Chemin de Sarlenq – commune d’Arnac-sur-Dourdou : longueur de 150 ml ;*
- *VC Chemin de La Rajale – commune d’Arnac-sur-Dourdou : longueur de 260 ml ;*
- *VC9 Chemin de Lébés – commune de Balaguier-sur-Rance : longueur de 280 ml ;*
- *VC Chemin de Fontneuve (phase 2) – commune de Belmont-sur-Rance : longueur de 730 ml ;*
- *VC Chemin du Moulin Neuf – commune de Belmont-sur-Rance : longueur de 360 ml ;*
- *VC Chemin de Moulergues – commune de Brusque : longueur de 1 630 ml ;*
- *VC Chemin de La Baraque – commune de Brusque : longueur de 450 ml ;*
- *VC Chemin de Lagarde – commune de Camarès : longueur de 430 ml ;*
- *VC Chemin de Ramiès à Ramayrols – commune de Combret : longueur de 1 120 ml ;*
- *VC Chemin de Bétirac – commune de Combret : longueur de 1 370 ml ;*
- *VC Chemin de Peyre Grosse – commune de Gissac : longueur de 510 ml ;*
- *VC de la route de Cambounet – commune de La Serre : longueur de 720 ml ;*
- *VC Chemin de Miramontet – commune de Laval-Roquecézière : longueur de 1 420 ml ;*
- *VC Chemin du Mas de Bousquel – commune de Montagnol : longueur de 1 110 ml ;*
- *VC Chemin du Mas Del Rouch – commune de Montlaur : longueur de 430 ml ;*
- *VC Chemin du Maynis – commune de Montlaur : longueur de 740 ml ;*
- *VC Chemin de l’Albespy – commune de Mounès-Prohencoux : longueur de 300 ml ;*
- *VC Chemin de Landoulet – commune de Murasson : longueur de 1 040 ml ;*
- *VC Chemin du Moulin de Peux – commune de Peux et Couffouleux : longueur de 330 ml ;*
- *VC Chemin de La Roque – commune de Pousthomy : longueur de 1 640 ml ;*
- *VC Chemin de Combecaude à Jaladieu – commune de Saint-Sever-du-Moustier : longueur de 590 ml ;*
- *VC Chemin de St-Michel – commune de Sylvanès : longueur de 590 ml ;*
- *VC Chemin de Pierrefiche – commune de Tauriac-de-Camarès : longueur de 730 ml ;*
- *VC Chemin de Lavagne – commune de Tauriac-de-Camarès : longueur de 1 040 ml.*

Dans un souci de maîtrise budgétaire, le coût prévisionnel global serait limité à 360 000 € hors taxe, soit 432 000 € T.T.C..

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- DETR sur programme annuel (25 %)	:	90 000 €
- Autofinancement	:	270 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le programme de travaux, l'échéancier et le plan de financement proposés,
- **SOLLICITE** pour ces travaux l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 au titre de la voirie locale pour ce programme,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions au titre de la DETR 2026,

- **INDIQUE** que la programmation et/ou le plan de financement de ces travaux sont susceptibles d'être modifiés en fonction des priorités d'interventions qui seront définies ultérieurement par le conseil au regard des incidences climatiques hivernales sur la sécurité des voies et également en fonction du montant de la subvention accordée.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.